Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_56-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-56

SEANCE DU Mardi 21 juillet 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : vendredi 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Laura SERANDOUR, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN, Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE.*

Absent(s) : *Audrey PENVEN GUYADER, Yuna TROADEC.*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE.*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE.*

N° d'ordre : 2026-56

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_56-DE

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour l'organisation de la course cycliste « La Ronde Finistérienne » 2026.

Le Comité des fêtes de Huelgoat participe à l'organisation de la manche de La Ronde Finistérienne qui se déroulera sur le territoire de la commune. Cet événement sportif d'envergure départementale contribue à l'animation de la commune, à son attractivité et à la promotion du territoire en accueillant de nombreux coureurs, accompagnateurs et spectateurs.

Afin de contribuer aux dépenses engagées par le Comité des fêtes dans le cadre de cette manifestation (logistique, accueil, installation, animation et autres frais liés à l'organisation, l'association a sollicité le soutien financier de la commune à hauteur de 1 000 €.

Considérant l'intérêt local que présente cette manifestation pour la commune de Huelgoat, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité des fêtes de Huelgoat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la demande de subvention présentée par le Comité des fêtes de Huelgoat ;
Considérant l'intérêt communal que représente l'organisation de la manche de La Ronde Finistérienne à Huelgoat ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Comité des fêtes de Huelgoat, afin de contribuer à l'organisation de la manche de La Ronde Finistérienne ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/06/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT FINISTÈRE